

Conseil Municipal du 28 avril 2010

Etaient présents : M. Baudouin, M. Brousseau, M. Navarri, M. Roustan, Melle Sirlin, M. Varlet, Mme Villemur, M. Vivas

Aucun absent.

M. Brousseau répond à la question de M. Navarri qui s'interroge sur la possibilité d'élire le maire sans un conseil municipal complet.

Selon l'article L21-22, alinéa 8 du *Code des Collectivités Territoriales*, de nouvelles élections ne sont pas obligatoires alors que des élections complémentaires viennent d'avoir lieu. La préfecture a entériné cette décision dans une lettre datée du 16 avril.

I. Election du maire

M. Roustan, en tant que membre le plus âgé du conseil municipal, préside la séance et procède à l'élection du Maire, aidé de ses deux assesseurs M. Brousseau et M. Vivas.

M. Baudouin est le seul candidat et est élu à l'unanimité. Il prend alors la présidence du conseil.

II. Fixation du nombre d'adjoints et élection de ceux-ci

Selon la proposition du conseil, avec l'aval de la préfecture, le nombre d'adjoint est fixé à un adjoint. M. Brousseau est le seul candidat. Monsieur le Maire et ses assesseurs procèdent à l'élection : M. Brousseau est élu à l'unanimité.

III. Fixation des indemnités du maire et de son adjoint

M. le Maire et M. Brousseau proposent de revenir aux indemnités pratiquées lors des mandats de M. Giraud et Mme Rivière. C'est-à-dire 300 euros pour le maire et 150 euros pour le premier adjoint. M. Vivas propose le maintien des indemnités pratiquées lors du mandat de Mme Donini, c'est-à-dire 400 euros pour le maire et 200 euros pour le premier adjoint.

Il est procédé au vote et M. Vivas prend en charge le dépouillement. M. Baudouin et M. Brousseau annoncent publiquement qu'ils ne participeront pas au vote

- 1 blanc
- 1 contre et pour des indemnités à 400 euros et 200 euros
- 4 pour des indemnités à 300 euros et 150 euros.

IV. Election des conseillers communautaires

Selon le Sicoval, pour que les petites communes soient représentées au mieux, le nombre de conseillers communautaires est fixé à 2.

Les conseillers se réunissent le premier lundi du mois.

Deux candidats se présentent M. Brousseau et M. Roustan. Il est procédé au vote et les deux candidats sont élus à l'unanimité.

V. Commissions communales et intercommunales

Commissions communales

Aucune commission communale n'est mise en place. Le conseil décide de créer des commissions, à l'initiative du maire, selon les besoins ponctuels.

Commissions intercommunales

- Commission du Sivos : deux délégués titulaires sont choisis. Il s'agit de M. Baudouin et de Mme Villemur et M. Brousseau, ainsi que M. Varlet deviennent leurs suppléants.

M. Brousseau décide de participer à la commission « loisirs » et M. Varlet de participer à la commission « portage des repas ».

- Commissions du Sicoval : M. le maire se propose de participer aux commissions « travaux », « eau » et « déchet » ; M. Varlet de participer à la commission « agenda 21 » ; M. Brousseau à celle « aménagement de l'espace et PLH » « Finances » ; M. Roustan à celle « solidarité et cohésion » ainsi que « économie et emploi » ; Melle Sirlin et M. Vivas à celle « culture, sport et loisirs ».

- Syndicat électricité : M. Baudouin et M. Vivas se proposent d'y participer.

- M. Brousseau est désigné pour participer aux conseils d'école de Pompertuzat.

VI Installation du CCAS

4 élus doivent y participer, ainsi que M. le maire, M. Baudouin.

M. Brousseau, M. Navarri, Melle Sirlin et Mme Villemur se proposent d'en devenir membres.

4 citoyens doivent y participer. Leur désignation aura lieu ultérieurement.

VII. Piétonnier CD 68

M. Brousseau procède à une information sur l'avancée du projet.

Il est impossible de mettre en place des trottoirs le long du CD 68, au vu des travaux à mener et de leur coût pour ce faire. Le côté nord sera donc intégralement busé, la route refaite (les

travaux seront pris en charge par le Conseil général) et un code couleur mis en place pour informer les piétons et les automobilistes de règles de circulation.

Il va être procédé à l'enfouissement des lignes électriques et des lignes France Télécom et l'installation d'un nouvel éclairage public constitué de 19 candélabres. Les travaux estimés à 190 000 euros hors taxe seront pris en charge à hauteur de 31 000 euros par la commune.

VIII. Questions diverses

- M. Vivas avait précédemment soulevé la question d'une nouvelle mise en page du *Espanès Contact*.

M. Brousseau a demandé au Sicoval un devis pour l'édition du *Espanès Contact* sur un format A3 en couleur sur du papier recyclé. Pour 110 exemplaires l'édition seule coûte 55 euros et l'édition ainsi que la mise en page coûtent 228 euros. Il est fait appel aux bonnes volontés des habitants d'Espanès pour participer à la refonte du journal communal.

Le conseil décide de créer une commission pour l'attribution du logement communal T3 vacant. Cette commission, constituée de Mme Villemur, Melle Sirlin, MM Baudouin, Navarri, Vivas, Varlet et Brousseau, doit se réunir à huit clos dès la fin du conseil pour choisir le bénéficiaire du logement parmi les 4 candidatures.

- Les élus vont part de leur désir de voir reprendre les activités de la bibliothèque municipale. Les deux anciennes responsables, Mme Rivière et Mme Bourdon expriment leur accord et font elles aussi appel à la participation de nouveaux bénévoles.

Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal du 28 avril 2010 à 23 h 00.

BAUDOIN René

BROUSSEAU Emmanuel

NAVARRI Patrice

ROUSTAN Albert

SIRLIN Marie

VARLET Frédéric

VILLEMUR Sylvie

VIVAS Maxime